

## APPEL A CANDIDATURE POUR ETRE MEMBRE DE LA COMMISSION DES ATHLETES DE HAUT NIVEAU DE LA FFRS

L'article 31 des Statuts fédéraux adoptés le 16 décembre 2023, prévoit l'institution d'une nouvelle Commission Fédérale, Commission des Athlètes de Haut Niveau (ou CAHN), composée de 8 membres de manière paritaire (4 hommes et 4 femmes).

Leur mandat est de quatre ans. Il s'achève en même temps que le terme normal du Conseil d'Administration.

Ces 4 hommes et 4 femmes seront élus par leurs pairs au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, à l'occasion d'un vote électronique à distance qui se déroulera **les 13 et 14 février 2025**.

Parmi ces 8 membres, seront élus, dans les 10 jours qui suivront l'élection de la CAHN, au scrutin majoritaire à un tour, un sportif et une sportive qui siégeront tous deux au Conseil d'Administration.

### Qui peut être candidat ?

Pour être candidat en qualité de membre de la CAHN, il faut remplir les quatre conditions suivantes :

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans révolus au jour de l'élection soit le 14 février 2025 ;
- Avoir deux saisons de licences sportives FFRS, dont celle de la saison en cours ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Être présent(e) sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau au jour de l'élection et ce pour une discipline relevant de la FFRS au jour de l'élection ou avoir été présent(e) sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau lors des deux dernières olympiades précédant l'élection (2016-2020 et 2020-2024) ;

### Qui peut voter ?

Peuvent participer à l'élection des membres de la CAHN, les athlètes inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau au jour de l'élection et ce pour une discipline relevant de la FFRS.

Les électeurs seront convoqués individuellement par courriel.

### Quand et comment candidater ?

Chaque candidature doit être adressée à la FFRS, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, par **lettre recommandée avec accusé de réception**, au plus tard vingt jours francs avant la date retenue pour l'élection, soit le **24 janvier novembre 2025 au plus tard**, à l'adresse suivante :

**Fédération Française de Roller & Skateboard  
Commission de Surveillance des Opérations Electorales  
6 bd Franklin Roosevelt CS 11742 – 33080 BORDEAUX Cedex**

Chaque personne candidate devra fournir un dossier contenant :

- Le formulaire fédéral complété et signé contenant sa profession de foi ;
- Une attestation sur l'honneur de la personne qui candidate, certifiant qu'elle jouit de ses droits civiques et qu'elle n'a jamais fait l'objet, en France ou à l'étranger, d'une condamnation pénale a raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;
- Un extrait de son casier judiciaire (bulletin n°3) datant **de moins d'un mois** et, pour les personnes de nationalité étrangère, tout document équivalent délivré par les autorités du pays dont elles sont ressortissantes ;
- Une photo d'identité ;
- Une photocopie de la licence ;
- Une photocopie du justificatif d'inscription sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau pour l'année en cours et/ou pour les 2 dernières olympiades (2016-2020 et 2020-2024).

## Pour qui candidater ?

La CAHN a un rôle consultatif. Ses membres peuvent être saisis par le Bureau Exécutif pour toutes les questions relatives au sport de Haut-Niveau.

Ses membres sont issus des disciplines fédérales et participent aux réflexions portant sur le développement du haut niveau toutes disciplines confondues. A ce titre, ces personnes représenteront toutes les composantes de la Fédération.

La CAHN désigne, parmi ses membres, un sportif et une sportive représentant de manière paritaire la CAHN et qui siègeront avec voix délibérative au Conseil d'Administration de la Fédération. Ils auront qualité de membre à part entière du Conseil d'Administration, et participent à la politique fédérale globale. A ce titre, ces 2 personnes représenteront toutes les composantes de la Fédération mais auront également pour fonction spécifique de porter la voix et les intérêts de leurs pairs, tout en contribuant aux réflexions propres à leurs thématiques spécifiques.

La Fédération invite les candidats et candidates à présenter leur parcours sportif, leurs qualités et compétences dans leur profession de foi, ainsi que leur feuille de route, celle-ci permettant aux électeurs de connaître leurs valeurs, leurs convictions dans le cadre de leurs engagements au sein du Conseil d'Administration.

## Quand se dérouleront les élections des membres de la CAHN ?

Les élections auront lieu les 13 et 14 février 2025, entièrement à distance via un terminal connecté à Internet (ordinateur, smartphone, tablette...).

Les modalités électroniques du vote seront mises à disposition avant l'élection.

**Retrouvez toutes les informations sur ces élections en cliquant ici [ [lien du dossier contenant les documents](#) ]**

Pour toute question, vous pouvez contacter le cercle juridique par mail à : [juridique@ffroller-skateboard.com](mailto:juridique@ffroller-skateboard.com).